



MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE  
PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

**DEMANDEUR**

Je soussigné(e),

Monsieur Francis NURIT

Profession : Président de la Pétanque Saint-Albannaise

Domicilié(e) : Quartier des Prairies Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à BOULODROME.

Du 04 février 2023 à 13 heures 00

Au 04 février 2023 à 23 heures 55

Pour le motif CONCOURS DE PETANQUE - TRIPLETTE

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24 janvier 2023

Signature

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Francis NURIT , Quartier des Prairies Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE ) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 04 février 2022 à 13 heures 00

Au 04 février 2022 à 23 heures 55

Pour le motif CONCOURS DE PETANQUE - TRIPLETTE à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole, le 24 janvier 2023

Le Maire